



COMMUNIQUE DE PRESSE

MOUVEMENT DE GREVE DU 2 JUIN 2022 DES PERSONNELS DE L'ADAPA

Les Aides à domicile travaillent tôt le matin pour les levers, et tard le soir pour les couchers, sollicitées les midis et soirs pour les repas, les week-ends et jours fériés (7jours/7 ; 365 jours/an). Intervenant auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap, elles réalisent des actes essentiels et quotidiens de la vie courante (habillage, déshabillage, aide à la toilette, préparation aux repas, stimulation) et la liste n'est pas exhaustive !

Grace à elles, les personnes les plus vulnérables peuvent avoir le choix « Rester chez soi » !

Mais pour combien de temps devant la pénurie de personnel ?

Mais pourquoi cette pénurie ?

Les salariés de l'aide, du soin et du maintien à domicile connaissent des conditions salariales et de travail qui relèvent d'un autre temps alors qu'elles s'occupent des plus fragiles.

Le métier d'Aide à domicile a un taux d'accident du travail supérieur à celui du BTP et un nombre de maladie professionnel en constante augmentation. Bon nombre d'entre elles, finiront par être licenciées pour cause d'inaptitude. Notre taux de sinistralité est exponentiel.

Les conséquences de ces conditions de travail difficiles génèrent un turn-over important et de grosses difficultés de recrutement. De plus, une Aide à domicile n'exercera en moyenne ce métier que pour une durée de 7 ans (données économiques et sociales de notre structure).

En octobre 2021, l'avenant 43 reposant sur la révision de la classification des emplois et du système de rémunération des salariés de la branche visait à revaloriser les emplois et salaires. Elle devait rendre nos métiers plus attractifs.

Pour autant, en pratique, cette nouvelle classification se relève nettement insuffisante !

Au bout de seulement 7 mois, le premier degré, les échelons 1 et échelon 2 se voient déjà submergés par le smic.

Rappelons que l'inflation actuelle impacte directement notre quotidien, qu'elle est nettement plus difficile à surmonter pour les bas salaires. Nous réclamons donc une indexation de la valeur du point à la même hauteur que celle du smic.

Alors que le carburant frôle 2€, depuis 2006, les indemnités kilométriques des Aides à domicile n'ont pas été augmentées !

Nous vous laissons le soin de rechercher à quel prix votre carburant (essence ou diesel) était à cette époque. Nous vous informons que cette indemnité inclut : carburant, amortissement, érosion prix d'achat, assurance, garage, entretien et garage (local). Les Aides à domicile ne considèrent plus cette indemnité comme un remboursement de leur frais mais une simple et faible participation. **Payer pour aller travailler.**



COMMUNIQUE DE PRESSE

MOUVEMENT DE GREVE DU 2 JUIN 2022 DES PERSONNELS DE L'ADAPA

Certaines décident de manger dans leur véhicule pendant leur pose méridienne et économiser pour compenser, comme elles le peuvent les prix fulgurants du carburant ; quand elles sont victimes de plannings fragmentés, elles préfèrent également attendre dans leur véhicule.

Il faut également savoir qu'en cas d'accident au cours de leurs inter-vacations (entre deux interventions), elles devront assumer les frais de remorquage de leur véhicule et s'acquitter de la franchise en cas de responsabilité.

Quand on sait que des salariées de l'ADAPA peuvent parcourir plus de 1000 Kms/mois en fonction de leur zone géographique avec leur propre véhicule, cela impacte in fine sur leur pouvoir d'achat.

Notre Président Macron, au moment de la première vague de l'épidémie COVID citait la déclaration des droits de l'homme dixit « LES DISTINCTIONS SOCIALES NE PEUVENT REPOSER QUE SUR L'UTILITE COMMUNE ». Il déclarait qu'il y aurait une reconnaissance de leur action, de leur travail. Force est de constater que c'est déjà oublié !

Pour que nos aînés, les personnes en situation de handicap, les personnes vulnérables ou vous-même, puissiez avoir le choix ! Et que nos métiers ne disparaissent pas.

Tous ensemble, tous unis, tous mobilisés, tous concernés !

Mobilisons-nous pour la revalorisation de nos salaires, le remboursement de nos indemnités kilométriques à leur juste valeur et de meilleures conditions de travail.

NOS PROFESSIONS DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET SERVICES A DOMICILE ONT BESOIN DE VOUS Venez nombreux : aides à domicile, bénéficiaires ...

Judi 2 juin 2022 à 11h00 Devant le siège de l'ADAPA :

4, Rue Tony Ferret, 01000 bourg en bresse 01000 BOURG EN BRESSE

Judi 2 Juin 2022 à 14h00 Devant la Préfecture:

Conseil Départemental 45, Avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE